
Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Centre de prévention des Violences conjugales et familiales (CPVCF), en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Centre de prévention des Violences conjugales et familiales (CPVCF), sise boulevard de l'abattoir 28, à 1000 Bruxelles est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Centre de Prévention des Violences conjugales et familiales (CPVCF) est agréée pour exercer les missions suivantes :

- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles,
- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.